

Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

Dans ce numéro

NICOLAS SARKOZY AU RWANDA

De la poudre aux yeux

Une erreur. Des fautes. Seize ans après le génocide des Tutsi, ce sera tout ce que Nicolas Sarkozy aura concédé. Un minimum pour revenir dans le juteux *business* des Grands Lacs. Le paradigme franco-africain est toujours à l'œuvre. **P. 5**

CÔTE D'IVOIRE

Les Ivoiriens toujours otages de leur classe politique

De report en report, Gbagbo aura bientôt bénéficié de deux quinquennats pour le prix d'un. Dernier épisode en date, les dissolutions du gouvernement et de la Commission électorale Indépendante (CEI), provoquant deux semaines d'instabilité alimentée par l'opposition. **P. 10**



Cedant arma togae

Ce fameux axiome de Cicéron, proclamant la subordination du militaire au civil, résonne dans l'histoire comme une incantation oratoire. C'est l'époque, en effet, où César franchit le Rubicon et entre à Rome avec ses légions.

(suite page 3)

Sommaire

→ P. 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAFRIQUE
Sarkozy au Gabon – Quatre terroristes pour un otage ? – Soldats de la paix franco-africains – Et de trois !
– Le Gabon plutôt que le Sénégal
– L'avenir radieux du nucléaire – Trop de Rocard peut nuire à la santé.

→ P. 1 & 3 EDITORIAL Cedant arma togae

→ P. 4 LES BRÈVES DE LA FRANÇAFRIQUE
Balkany, ministre des Affaires franco-africaines – Singaye, conseiller nécessaire ?

→ P. 4 CENAFRIQUE FRANÇOIS Bozizé, un si bel exemple

À quelques semaines de l'élection présidentielle, l'ambassadeur de France encense le président centrafricain.

→ P. 5 SARKOZY AU RWANDA De la poudre aux yeux

Analyse du contexte géopolitique de la visite officielle française à Kigali.

→ P. 6 & 7 Politis : un génocide sans préméditation ni complices
Politis n'évite aucune des chausse-trappes à propos du génocide des Tutsi. Sur la base de sources limitées et partiales.

→ P. 8 FRANCE Suppression du Tribunal aux armées : la fin de l'impunité ?

Si la mesure est souhaitable, il ne s'agit manifestement pas de rompre avec un système assurant l'impunité aux militaires français.

→ P. 9 LES BRÈVES DE LA FRANÇAFRIQUE

– Les brèves de Madagascar –
– Raffarinade francophone

→ P. 10 & 11 CÔTE D'IVOIRE

Les Ivoiriens, otages de leur classe politique

De report en report, Gbagbo aura bientôt bénéficié de deux quinquennats pour le prix d'un. Dernier épisode en date, les dissolutions du gouvernement et de la Commission électorale indépendante.

→ P. 11 LIRE Offshore, paradis fiscaux et souveraineté criminelle

La crise quelles crises ?

Sarkozy au Gabon

Plus de réseaux, plus de pré carré... de la rupture, rien que de la rupture, nous a rejoint Sarkozy pour son troisième voyage en trois ans au Gabon. Décorum 100% franc-africain, recueillement sur la tombe de feu Bongo-père et blanc-seing donné au fiston, présence remarquée de Robert Bourgi, réaffirmation de la présence militaire française, visite aux industriels français du bois (qui ont finalement pu exporter leur bois coupé avant 2010, première entorse à la promesse d'Ali Bongo de le faire transformer intégralement sur place)... Rarement le discours aura été aussi grossièrement en décalage avec la réalité. En solo ou en duo, le spectacle « La Franc-africain est finie » ne se renouvelle pas beaucoup. A moins qu'il s'agisse d'une forme mal comprise de comique de répétition...

Quatre terroristes pour un otage ?

Entre le Gabon et le Rwanda, Sarkozy a fait escale au Mali pour poser aux côtés de Pierre Camatte, l'otage français tout juste libéré par AQMI. On sait qu'une libération d'otage est électoralement payante. Les médias hexagonaux se sont toutefois moins apesantis sur les conditions de cette libération que les médias africains. Il a fallu en effet pas moins de deux visites de Kouchner, dont l'une en compagnie de Guéant, pour forcer la main au chef de l'Etat malien et faire libérer les quatre terroristes réclamés par AQMI en échange de la vie du Français.

Les soldats de la paix franc-africains

Le Congo Brazzaville bénéficie régulièrement de la coopération de la France pour la formation des éléments de ses forces armées, de la police et de la gendarmerie. Une coopération étroite qui se poursuit avec le financement, pour 378 millions de francs CFA (578 000 euros), d'une école militaire au nord de Brazzaville. D'après l'ambassadeur de France au Congo, Jean-François Valette, ce projet « est l'un des plus importants menés par la coopération militaire française dans le monde » (AFP, 5 février)

Cette école, qui accueillera à partir de septembre prochain des stagiaires venant de 17 pays africains, sera spécialisée dans les travaux publics (réhabilitation ou création de pistes en terre ou en latérite), le bâtiment et le renforcement des capacités du service de santé des armées. A l'issue de leur

formation, les militaires formés pourront être engagés dans des opérations de maintien de la paix sur le continent africain. La formation de soldats africains au maintien de la paix (des soldats togolais et burkinabés ont ainsi été formés par la France pour participer à la Minuad) constitue l'un des principaux alibis de la France pour perpétuer sa présence militaire en Afrique. Il ne faudra pas s'étonner, pour les conflits à venir, si les soldats africains formés par la France ne sont pas plus neutres que ne l'ont été par le passé les soldats tchadiens en Centrafrique ou Sénégalais en Guinée Bissau dans les forces de maintien de la paix promues par la France...

Erratum

Le ministre de la Défense avait annoncé (*Billets* n°187) qu'il se rendrait fin décembre en Centrafrique pour signer le troisième accord de « partenariat » remplaçant l'accord de défense. Manifestement, cela n'a pas été le cas : problème de négociation ou d'emploi du temps ministériel ? A la décharge de Morin, il faut rappeler qu'il avait déjà sacrifié ses fêtes du Nouvel An en décembre 2007 pour s'afficher aux côtés des bidasses français présents en Centrafrique dans l'attente du déclenchement de l'Eufor. Quoi qu'il en soit, le ministre n'ayant pas jugé utile de publier un erratum, nous le faisons pour lui.

Et de trois ! (pour de bon cette fois)

C'est, cette fois, Nicolas Sarkozy *himself* qui a signé le troisième accord de « partenariat » dans le domaine de la défense avec son homologue Ali Bongo à l'occasion de son troisième voyage officiel au Gabon. Après le Togo et le Cameroun, le refrain de la rupture et de la transparence promises ne nous a pas été épargné non plus à cette occasion. Sauf que, comme s'en fait écho *Le Monde* du 25 février, la commission de la défense de l'Assemblée nationale fait remarquer que la loi ne prévoit qu'une « information du Parlement sur la conclusion et les orientations » des accords, sans qu'aucune contrainte légale ne définisse les modalités et les délais de cette « information ». Il ne s'agit donc en aucun cas d'accords qui seraient « soumis » au parlement, comme l'annonce imprudemment *Libération* le même jour. Josselin de Rohan, le président (UMP) de la commission des affaires étrangères et de la défense du Sénat se montre quant à lui optimiste en matière de réforme : « Des clauses secrètes, il y en aura peut-être, mais elles ne sont plus à la mode. » (*Le Monde*, 25 février). Nous voici rassurés...

Le Gabon plutôt que le Sénégal

Après une période de flottement, les recommandations du Livre blanc ont finalement été suivies : la base militaire du Sénégal sera finalement fermée, la France ne conservant sur la façade ouest que la base de Libreville. Rappelons, à l'attention des journalistes tout particulièrement, qu'il restera donc encore trois bases militaires françaises en Afrique et non seulement deux : au Sénégal, à Djibouti et... au Tchad. Même si c'est sous couvert d'une opération extérieure que mille hommes sont présents dans ce dernier pays depuis 1986, appelons un chat un chat et une base militaire une base militaire. L'armée française ne se retire pas non plus complètement du Sénégal : 400 hommes y demeureront sous la forme (mystérieuse pour l'instant) d'une « plate-forme régionale de coopération ». « La France conserve ses escales (aérienne, maritime) qui lui permettront, en cas de besoin, de remonter aussitôt en puissance », nous confirme aussi *Le Monde* du 25 février. Loin de se désengager d'Afrique, il s'agit bien de poursuivre un processus engagé de longue date visant à diminuer les garnisons permanentes au profit de dispositifs plus légers et d'une augmentation des moyens de projection depuis la France. Le président Wade, qui souhaitait simplement déplacer la base française pour des raisons foncières et la renommer pour des raisons politiques, a tenté de s'attribuer le mérite de cette décision et de faire croire à un soudain sursaut de souveraineté nationale.

L'avenir radieux du nucléaire

La France accueille, avec l'AIEA et l'OCDE, le 8 mars, une conférence ministérielle sur l'accès au nucléaire civil. L'occasion pour Sarkozy de confirmer que « la France est au premier rang de ceux qui défendent l'accès de tous au nucléaire civil » en initiant « le débat émergent des convergences sur la renaissance du nucléaire civil dans le monde. Car c'est aussi par une vision partagée de l'accès au nucléaire civil que nous pourrions répondre aux défis de la sécurité énergétique mondiale » (vœux aux ambassadeurs, janvier 2010). Bien sûr, en même temps qu'il est acquis que le nucléaire est l'avenir de l'humanité, le « débat émergent » escamote des questions aussi essentielles que le traitement des déchets et l'insécurité que suppose cette prolifération nucléaire. Sarkozy,

VRP nucléaire, rassure toutefois en faisant bien le distinguo entre nucléaire civil et militaire : « *la France a fait de la lutte contre la prolifération une priorité de son action* ». Ce qui ne l'empêchera pas de se rendre à Washington, le 12 avril, au sommet sur la sécurité nucléaire pour « *mobiliser la communauté internationale contre le risque majeur de voir des terroristes utiliser l'arme nucléaire* ».

Trop de Rocard peut nuire à la santé

« *Le chef de l'Etat camerounais, de retour de Mvomeka'a, son village natal, a failli faire un accident de la circulation au niveau du quartier Mvan, entre le carrefour Tropicana et le carrefour Mvan. L'une des roues de son véhicule s'est crevée. Le chef de l'Etat a dû changer de véhicule et quitter les lieux à une vitesse très élevée. Le chef de l'Etat, Paul Biya, venait de recevoir en audience Michel Rocard, ancien Premier ministre français. Juste après cette audience, Paul Biya est immédiatement retourné dans son village.* » (cameroun-online.com)

Cela se passait le jeudi 18 février vers 11 heures 30. Pas de bol, revenant à Yaoundé le lundi 22 février les deux motards de tête du cortège présidentiel, qui roulait comme d'habitude à très vive allure, se sont emplafonnés dans un camion en panne à l'arrêt dans un virage, risquant de provoquer le carambolage du cortège. L'accident s'est passé au lieu dit « Zamakoé » environ à mi-chemin entre Mbalmayo et Yaoundé. « Zamakwé » est le nom que Mongo Beti a donné au héros, dit « Zam », journaliste, de ses deux derniers romans *Trop de soleil tue l'amour* et *Branle-bas en noir et blanc*. L'auteur aurait beaucoup apprécié cette coïncidence.

Pour que Biya s'arrache en pleine semaine aux délices de Mvomeka'a pour accorder à Michel Rocard « *une audience privée au cours de laquelle le président de la République et son hôte ont abordé des sujets d'intérêt commun* », il fallait un motif de première importance. On sait que Rocard conseille Biya. Il n'est guère gêné par les fantaisies constitutionnelles de son client, ni par sa fâcheuse propension à faire tirer sur les Camerounais récalcitrants et à embastiller les journalistes et les artistes insolents, comme Jean-Bosco Talla ou Lapiro de Mbanga. Comme auraient dit son maître Mitterrand et son copain Mobutu : « *en Afrique tout cela n'a pas beaucoup d'importance.* »

Cedant arma togae

(Suite de la page 1)

La période civile de l'empire romain, entre les guerres des origines et la longue agonie de plusieurs siècles dans les factions militaires, aura été assez courte, même si elle en marque en effet le rayonnant apogée. Les Grecs nous ont légué la politique, désignant la gestion idéale de la communauté et les Romains la civilisation, désignant la création d'un idéal citoyen. Civiliser c'est rendre civil. On n'a jamais civilisé par l'épée ou le fusil.

En dehors d'instantanés ou de lieux privilégiés, le pouvoir hélas repose sur la force des armes. Il est donc inutile de jeter les hauts cris quand il se montre crûment dans un coup d'État militaire. On ferait mieux de dénoncer l'omniprésence de la force derrière des pouvoirs prétendument civils, qui ne se maintiennent que par la violence. Ces pouvoirs civils fictifs font plus pour la destruction de l'idéal civique que tous les militaires présidents, avec lesquels au moins on sait à quoi s'en tenir. Le degré de civilisation se mesure à l'effacement du militaire dans la réalité du pouvoir. La Scandinavie – il faut le dire – est bien plus civilisée que les États-Unis ou la France et tous les pays où les ambitions impériales exaltent la caste militaire. Mais c'est également la marque des sociétés asservies qui se révèle dans l'importance sociale accordée aux militaires et dans la place qu'ils occupent en politique, dont ils sont pourtant la négation. Il est donc aussi logique que la voix du peuple, quand elle veut se faire entendre, emprunte la bouche d'un militaire. Nasser et Sankara, grandes voix politiques, ont parlé sous une tunique militaire trop étroite pour eux mais qui leur a permis de s'imposer. Ils sont l'exception qui confirme la règle, qui veut que le militaire, en Afrique particulièrement, soit délégué à l'oppression du peuple. Mobutu, Eyadéma, Seyni Kountché, Bokassa, Conté, Idriss Déby, Sassou Nguesso, Blaise Compaoré, Bozizé... La liste est aussi longue qu'éloquente.

Il est inévitable que, lorsque toute vie démocratique est rendue illusoire par les pratiques autocratiques des potentats, les problèmes politiques se règlent par les armes, qu'elles soient employées contre les protestations populaires, ou, bien plus rarement hélas, pour les soutenir. N'importe quel soudard peut alors se proclamer arbitre du sort d'un État en déliquescence, comme on l'a vu en Guinée avec Dadis Camara. En tout cas, on sait aussi parfaitement que la réalité du pouvoir n'a de garant que l'existence de redoutables gardes présidentielles, rempart des tyrans contre la colère de leurs peuples. Un tel pouvoir n'a évidemment de civil que le nom. Que dire enfin du cas extrême de la vaste et riche République démocratique du Congo, livrée aux milices, illustration dernière de l'avilissement du pouvoir réduit à sa forme la plus grossière.

Est-ce un hasard si la France, qui a conquis son domaine africain par les armes en ravageant toute forme de civilisation, célébrera le cinquantième du pouvoir néocolonial par un défilé militaire qui exhibera les fidèles disciples de l'armée française : l'armée congolaise, avec les disparus du Beach, l'armée camerounaise, avec les disparus du commandement opérationnel, l'armée centrafricaine, avec sa population fuyant ses exactions, l'armée tchadienne avec le grand absent, entre des milliers d'autres, Ibni Oumar Mahamat Saleh ! Voilà ce qui a été apporté en fait de civilisation.

Odile Tobner

Retrouvez tous les articles de *Billets d'Afrique et d'ailleurs* depuis 1993 ainsi que les publications, l'actualité et les communiqués de l'association Survie sur le site survie.org !

Suivez également l'actualité franc-africaine avec *Billets d'Afrique et d'ailleurs* sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter

Patrick Balkany, ministre des Affaires françafricaines

Effarant papier que celui du *Canard Enchaîné* (3 février 2010) consacré à Balkany, « *conseiller Afrique (au noir) de l'Élysée* » ! On savait le maire de Levallois, émissaire officieux dans la plus pure tradition françafricaine, branché sur les réseaux affairistes mais on se pince tout de même en découvrant le « *Quai d'Orsay de Levallois* » où se bousculent toutes sortes d'émissaires, venus des quatre coins de la Françafrique qui savent Balkany très proche de Sarkozy. On y apprend notamment que des représentants du président tchadien Idriss Déby occupent des bureaux municipaux tout comme des hommes d'affaires implantés en Afrique dont le richissime entrepreneur Georges Forrest. « *Tout ce que je fais, j'en rends compte au président* » précise même Balkany. Et dire qu'à l'occasion de son récent voyage gabonais, Sarko et son entourage s'évertuaient, la main sur le cœur, à conjuguer la Françafrique et ses réseaux au passé : « *Je ne suis pas un homme de réseaux* ». Paroles prononcées devant un autre intermédiaire de l'ombre, Robert Bourgi, mais aussi devant Michel Roussin qui accompagnait la délégation française.

Singaye, conseiller nécessaire ?

Parmi les habitués de l'hôtel de ville de Levallois-Perret, Fabien Singaye, le conseiller du président centrafricain, François Bozizé. Singaye, ex-barbouze rwandaise du régime Habyarimana qui espionnait ses compatriotes tutsi alors qu'il était en poste en Suisse, aurait « *demandé un jour à Balkany de lui attribuer un HLM municipal pour lui servir de pied-à-terre parisien* », (*Le Canard Enchaîné*, 3 février 2010). Sans conditions de ressources ?

Le conseiller nécessaire a, en tous les cas, de quoi mener une guérilla judiciaire attaquant pour diffamation ou injures publiques (dont Survie, lire sur le site survie.org) tous ceux qui dans la presse, rappellent son passé si peu glorieux.

Retrouvez tous les articles de Billets d'Afrique et d'ailleurs depuis 1993 sur survie.org mais aussi sur Facebook et Twitter

CENTRAFRIQUE

Bozizé, un si bel exemple

À quelques semaines de l'élection présidentielle centrafricaine prévue normalement ce printemps 2010, l'ambassadeur de France à Bangui, Jean-Pierre Vidon, joue « les fatals flatteurs » et encense le président centrafricain François Bozizé.

Après le Niger et la Namibie, la République centrafricaine est l'autre terrain de chasse d'Areva. Malgré les fanfaronnades de Patrick Balkany qui se targue d'être l'intermédiaire entre grandes entreprises françaises et chefs d'Etat africains, « *j'ai aidé Areva à régler son litige avec le président Bozizé* » (*Le Canard Enchaîné*, 3 février), la multinationale du nucléaire s'embourbe mois après mois. Sans doute Areva n'a pas suffisamment mis la main à la poche, ce qui fait dire à *Africa Mining Intelligence* (23 février 2010) que « *la mise en exploitation prévue cette année du gisement uranifère de Bakouma par Areva paraît s'éloigner* ».

C'est aussi sans doute pour mettre de l'huile dans les rouages que l'ambassadeur de France, Jean-Pierre Vidon, complimente outrageusement Bozizé, parvenu au pouvoir en 2003 à l'issue d'un putsch. *Backchich.info* révèle le contenu d'un télégramme diplomatique du 14 janvier tout à la gloire de l'ex-« *chef d'état-major des armées [qui] se résout à prendre le pouvoir par les armes* » après quoi « *il promet de rendre le pouvoir aux civils* ». Seules des manifestations massives « *encore jamais vues à Bangui* » l'ont convaincu « *de revenir sur sa promesse initiale de ne pas se présenter* ». « *La situation politique s'est apaisée (...) tandis que la situation sociale et sécuritaire considérablement améliorée* ». Une « *situation sécuritaire* » assurée à plusieurs reprises par l'armée française, la dernière intervention datant de 2009. Celle-ci n'a, en revanche, rien pu faire pour le président franco-centrafricain de la Ligue des droits de l'homme (LDH), maître Goungaye, mort en décembre 2008 dans un accident si suspect que les autorités ont voulu l'enterrer précipitamment sans autopsie. Nganatouwa Goungaye Wanfiyo travaillait à collecter des témoignages pour la Cour

pénale Internationale (CPI) dans le dossier Jean-Pierre Bemba.

Et afin de souligner la clairvoyance inouïe de l'ambassadeur de France, voici le contenu d'une note de synthèse de l'*International Crisis Group* datée du 12 janvier 2010 : « *L'échec du président François Bozizé et de son entourage à concrétiser les engagements pris lors du Dialogue politique inclusif en décembre 2008 risque d'aggraver la situation sécuritaire en République centrafricaine (RCA) et provoquer l'écroulement du processus de réconciliation nationale. Ces pourparlers ont utilement contribué à une réduction du niveau de violence et permis la programmation de réformes structurelles de long terme. Afin de s'assurer que ces gains ne soient pas réduits à néant par une nouvelle crise, le président doit abandonner l'intransigeance dont il a fait preuve pendant la majeure partie de 2009, et le gouvernement doit impérativement résoudre les nouveaux conflits dans le Nord-Est et préparer des élections crédibles. (...) Depuis le coup d'Etat de François Bozizé en mars 2003, la RCA s'est montrée incapable de briser le cercle vicieux entretenant conflit et pauvreté dont elle souffre depuis si longtemps. (...) Ayant apparemment jugé que la tenue des pourparlers lui donnait suffisamment de légitimité, en particulier vis-à-vis des bailleurs, François Bozizé a choisi de former un gouvernement aussi inféodé à son pouvoir que son prédécesseur et a fait modifier unilatéralement la loi électorale, pour favoriser sa réélection. (...)*

Toutes les parties présentes aux négociations avaient convenu qu'une profonde réforme du secteur de la sécurité (RSS) était indispensable pour donner à l'Etat les moyens de protéger sa population. (...) Le régime Bozizé semble trop soucieux du sort que lui réserveront les prochaines élections et trop peu concerné de ce qui se passe en dehors de la capitale, Bangui, pour investir le temps et les efforts nécessaires à la stabilisation du pays. Tant que le gouvernement continuera à ne pas respecter l'esprit et la méthode du consensus qui ont caractérisé le dialogue inclusif, et tant qu'il maintiendra son refus de changer son mode actuel de gouvernance, la réforme du secteur de la sécurité demeurera bloquée et le manque de sécurité continuera d'entraver les efforts menés pour rétablir l'autorité de l'Etat et la tenue d'élections transparentes et crédibles. »

Raphael De Benito

NICOLAS SARKOZY AU RWANDA

De la poudre aux yeux

Une erreur. Des fautes. Ce sera tout ce que Nicolas Sarkozy aura concédé en trois heures d'un séjour express à Kigali.

La visite du 25 février a consacré la fin d'une longue séquence baptisée « réchauffement franco-rwandais » émaillée de coups de bluffs de part et d'autres. Elle a été largement relatée et commentée dans les deux pays, chacun appréciant, selon les enjeux respectifs, l'avancée rhétorique que pouvait constituer l'aveu français d'« erreurs » et de « fautes » prononcé sur le sol même du génocide des Tutsi.

Beaucoup moins de commentateurs s'étonnèrent de l'extraordinaire cynisme du président français car ces erreurs et ces fautes en question, diluées, selon lui, au sein de celles de la communauté internationale, furent commises au détriment de près d'un million de morts. Car si l'implication française ne fait débat qu'en France, niée par un puissant mouvement négationniste, elle est une certitude pour les historiens et journalistes étrangers.

Le début de la moindre des choses aurait été de s'excuser devant le peuple rwandais au nom de la France. Dans les faits, personne ne s'attendait pourtant à voir Nicolas Sarkozy engager la moindre repentance, y compris d'ailleurs pour les autorités rwandaises tant les termes de cette visite furent préalablement l'objet d'une entente mutuelle.

Un rapport de force pas si déséquilibré

En ce sens, la vraie révélation vient de la passivité de Paul Kagamé. Car, il y a un an encore, personne n'aurait imaginé le président rwandais accueillir son homologue français, celui-ci se contentant d'une maigre contrition, puis clore d'une simple phrase, « *Il faut regarder l'avenir* », les accusations gravissimes qu'il portait contre les dirigeants français de 1994. Cette phrase constitutive de toutes les amnisties fut prononcée et l'établissement de la vérité sur le rôle de la France renvoyée aux seuls historiens, loin du champ de la justice et de la politique. Le rideau tombe donc sur une négociation entamée dès l'élection de Nicolas Sarkozy, au cours de laquelle l'accusation de complicité de gé-

nocide a été totalement instrumentalisée. Cependant si les exigences de Paul Kagamé s'avèrent aussi réduites en la matière, alors qu'une part de sa légitimité politique provient justement de son opposition à la France, c'est bien que le rapport de forces entre les deux n'est pas si déséquilibré.

Si la France parvient, avec ce rabibochage, à reprendre une place de choix dans le jeu industriel et économique des Grands Lacs, à se défaire de son implication dans un génocide en restaurant quelque peu une image catastrophique en Afrique et à afficher une rupture « françafricaine » de façade, le Rwanda a lui aussi beaucoup à gagner en élargissant le tour de table de ses bailleurs de fond, tout en se protégeant d'éventuelles interrogations internationales quant à son rôle dans les conflits meurtriers du Kivu voisin.

Le business en toile de fond

Par ailleurs, le Rwanda, aux côtés de l'Afrique de Sud, dispose d'un poids politique important au sein de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC). A ce titre, il est un adversaire de taille pour la France dans la région alors que le tout nouveau président de l'Union Africaine, le président du Malawi, Bingu wa Mutharika, est proche de Kigali. Les négociations à Maputo autour de la crise malgache en ont été l'illustration la plus récente. Pour la France, distancée dans la course aux richesses minières, ce rapprochement est donc indispensable. N'oublions pas que le Groupe Bolloré s'active pour un train reliant Dar es-Salaam, sur la côte tanzanienne à Goma en RDC, vecteur stratégique pour l'exportation vers l'est des richesses de la région. Et la France compte bien marquer son retour dans la région en « appuyant » le projet du grand barrage hydroélectrique Ruzizi 3, dont l'attribution de la construction et l'exploitation relèvent de nombreux savoirs-faire industriels hexagonaux. De son côté, Paul Kagamé, conseillé par Tony Blair, a l'opportunité d'augmenter son poids politique face à Kabila, son homologue congolais.

Après tout, un réchauffement vaut mieux que la guerre, et l'implication de la France dans l'élaboration d'une future communauté régionale apportera peut être sa part de développement aux pays de la sous-région. De même, l'arrestation prévisible



des génocidaires présents en France est elle une excellente chose. Nul doute que l'événement sera fortement médiatisé et assimilé par le discours officiel à un changement de doctrine, voire à une contrition pour solde de tout compte.

Le paradigme françafricain toujours à l'oeuvre

On peut même imaginer, ironie de l'Histoire, une future mission de maintien de la paix intégrant des éléments français faisant la chasse aux FDLR au Kivu...

Pourtant, vu de France, un doute persiste. Car en refusant d'affronter l'Histoire et le débat sur son rôle au Rwanda, en refusant toute justice, le paradigme françafricain n'évolue guère. En ce sens, l'architecture même du voyage de Nicolas Sarkozy – Libreville, puis Kigali – ne le différencie guère du traditionnel compte-rendu effectué jadis à Omar Bongo, doyen disparu de la françafricaine. Reste à savoir si les officiers et hommes politiques français, coupables d'un soutien à un régime génocidaire, ont reçu suffisamment d'assurances pour faire profil bas quelques mois après avoir violemment réagi à une déclaration de Kouchner estimant qu'« *une faute politique* » avait été commise par la France au Rwanda. Leur silence éventuel ou leurs critiques feutrées sera le signe d'un enterrement de première classe de toute tentative de recherche des responsabilités françaises.

Réchauffement ou pas, dans ce contexte, il y a à redouter que l'avenir des peuples des Grands lacs ne soit toujours pas à l'ordre du jour. Tandis qu'à l'Elysée, à l'abri des regards et du rideau de fumée habituel, Nicolas Sarkozy et ses conseillers peuvent prolonger, en dehors de tout contrôle citoyen, les noirs desseins de la Françafricaine.

Isabelle Méricourt
Raphaël De Benito

GÉNOCIDE DES TUTSI DU RWANDA

Politis : un génocide sans préméditation

Rien n'y fait, *Politis* n'évite aucune des chausse-trappes à propos du génocide des Tutsi. Le récent dossier qu'il consacre à la question décharge les autorités françaises de ses responsabilités en s'appuyant sur des sources limitées et partisans autant que sur des arguments éculés.

Dans son numéro du 9 juillet 2009, l'hebdomadaire « *indépendant et engagé* » publiait déjà un long entretien d'Hubert Védrine (lire *Billets d'Afrique*, septembre 2009) que son rédacteur en chef, Denis Sieffert, présentait comme « *une pièce importante* » versée au dossier. Comme à son habitude, l'ancien secrétaire général de l'Élysée en 1994 y niait l'implication des autorités françaises dans le génocide des Tutsi du Rwanda.

Sieffert jugeait « *convaincantes* » ses explications et concluait que « *ni les faits ni la logique politique ne nous autorisent* » à parler de complicité de génocide, s'attirant de vives réactions. Dans le prolongement de ce débat, *Politis* publie donc un nouveau dossier sur la question constitué sur la base d'entretiens avec Rony Brauman, ancien responsable de Médecins Sans Frontières, les sociologues Claudine Vidal et André Guichaoua ainsi que d'une tribune de Raphaël Doridant au nom de l'association Survie. S'il faut savoir gré à *Politis* de nous avoir donné la parole, force est de constater que la position de Sieffert n'a pas varié depuis son entretien avec Hubert Védrine.

L'essentiel du dossier est donc consacré à la réfutation de l'accusation de complicité de génocide.

Des sources limitées et partisans

Le problème est que Sieffert ne semble avoir qu'une connaissance approximative du sujet, et en guise de « *recherche de vérité* » journalistique dans un dossier « *infiniment complexe* », il se fait le simple porte-parole de « *trois personnalités dont la connaissance de la région et l'intégrité ne peuvent être mises en*

cause » : Claudine Vidal, André Guichaoua et Rony Brauman dont les « *témoignages* » sont qualifiés de « *décisifs* ». Ni neufs ni décisifs, leurs arguments sont déjà connus des lecteurs du négrologue Stephen Smith¹, en compagnie duquel ils ont cosigné articles et interviews à charge contre le FPR et surtout à décharge pour la France. Claudine Vidal s'était même signalée pour avoir longuement préfacé le livre d'Abdul Ruzibiza, le fantaisiste mais néanmoins principal témoin du juge Bruguière. Quant au livre de Pierre Péan, elle avait aussi jugé « *important* », en dépit de nombreuses « *erreurs* » et « *approximations* » et de sa « *vision ethniciste* », pour « *avoir reconstitué les liens entre les autorités de Kigali, victorieuses, et leurs relais européens, les « Blancs menteurs », lobby qu'il surnomme « cabinet noir du FPR* » (auquel l'association Survie appartient bien évidemment, selon Péan). « *Important* », enfin, pour être sorti « *du système des répétitions infinies plombant tant d'ouvrages qui prétendent faire la lumière (...) sur les responsabilités de la France* » (*Le Monde*, 8 décembre 2005).

Une réfutation inconsistante

La « *thèse accusatoire* » que prétend réfuter Sieffert est grossièrement réduite à trois éléments. Le premier est l'attentat contre l'avion du président Habyarimana, que Survie n'a pourtant jamais considéré comme un élément de preuve de la complicité de génocide, affirmant au contraire qu'une enquête internationale restait nécessaire pour déterminer avec certitude les exécutants et les commanditaires. Signalons simplement sur le sujet que Sieffert aurait gagné à lire le récent rapport rwandais pour juger réellement de sa pertinence avant d'ironiser sur son caractère « *grossier* » et « *miraculeux* ». Il n'a sans doute pas lu non plus le rapport de la mission parlementaire française qui invalide, sur la base des informations fournies par les militaires français, l'argument de Guichaoua qu'il reprend concernant la prétendue « *mise en ordre de bataille* » du FPR avant l'attentat.

Le deuxième élément réfuté est la fourniture d'armes au camp génocidaire après l'embargo tardif décrété par l'ONU. S'il s'agit bien cette fois d'un élément constitutif de la complicité de génocide au plan juridique, on s'étonne de le voir évacué aussi légèrement par Sieffert. Il ne contes-

te, sur la base de considérations erronées qu'un rapport de Human Rights Watch, mais passe sous silence les nombreux autres témoignages relatifs aux livraisons d'armes pendant le génocide².

Le troisième élément concerne la nature et les objectifs de l'opération Turquoise mais ne fait, quant à lui, l'objet d'aucun examen factuel. On se contente de simples suppositions : l'intention première de Mitterrand n'aurait pas été de reconquérir au moins une partie du pays. « *Thèse peu crédible vu le nouveau rapport de force* » sur le terrain entre les FAR et le FPR. C'est bien la raison pour laquelle ce scénario a été abandonné (du fait également des réticences de Balladur et de certains officiers), mais Sieffert n'explique pas pourquoi les cartes présentées initialement par la France à l'ONU ou par Kouchner au général Dallaire pour préparer l'opération française incluaient la capitale rwandaise.

D'autre part, selon Brauman, les génocidaires n'avaient pas besoin de l'intervention française pour fuir au Zaïre. Mais l'auraient-ils pu tous, avec leur armement, entraînant sous la contrainte une grande partie de la population et ravageant méticuleusement le pays pour ne laisser que ruines au FPR ? A l'évidence, si la France n'avait pas bloqué l'avancée militaire du FPR, cela n'aurait pas été possible. Mais l'on s'étonne surtout de ne voir discutés ni les instructions officielles ni le déroulement de l'opération Turquoise (en particulier l'épisode de Bisesero), ni les déclarations des officiers français, ni les publications militaires, ni aucun des nombreux témoignages de journalistes, de rescapés ou d'autres acteurs. Superflus sans doute au regard des « *témoignages décisifs* » de Brauman et Guichaoua.

Des arguments éculés

A la place, et en guise de disculpation, on nous sert une resucée des accords de paix d'Arusha : « *on imagine mal la France torpillant cet accord après l'avoir promu* ». Selon Brauman, l'inertie française à freiner les ardeurs pré-génocidaire du régime d'Habyarimana serait même due à la « *conviction que les accords d'Arusha étaient bons* ». Rappelons simplement cette remarque de Gérard Prunier lors des auditions de la Mission d'information parlementaire de 1998 : « *Avons-nous joué un rôle majeur dans ces négocia-*

tion ni complices ?

tions d'Arusha ? C'est ce que nous disons aujourd'hui (...) Quel était le niveau de notre représentation diplomatique dans les discussions d'Arusha ? (...) C'était le premier secrétaire de l'ambassade de France en Tanzanie. Il avait souvent beaucoup de mal à obtenir des instructions claires sur la nature de sa mission... ».

Quant au général Quesnot, chef d'état-major particulier de Mitterrand, il estimait que les accords d'Arusha « faisaient une part assez exorbitante au FPR ». C'est dire s'il les croyait bon. On est également désolé d'avoir à rappeler à Sieffert, qui affirme avoir « toujours à Politis suivi les travaux [de l'association Survie] avec intérêt », une chose aussi élémentaire que celle-ci : en matière franco-africaine, la diplomatie officielle ne coïncide pas toujours avec la politique souterraine réellement menée par la cellule Afrique de l'Élysée. Quant à la réception par cette dernière, le 27 avril 1994, des représentants du gouvernement génocidaire, on croit rêver : à l'échelle internationale, selon Brauman, « l'attitude de la France était très consensuelle ». Pour faciliter la rédaction d'un prochain dossier, signalons les quelques figures rhétoriques imposées en la matière et qui ont été négligées ici : ce n'est pas la France qui a vendu des machettes aux génocidaires ; c'est l'ONU et non la France qui était présente au Rwanda en 1994 ; les militaires français étaient absents du Rwanda au moment du déclenchement du génocide, etc.

Qui manipule qui ?

Etrangement, si l'on n'est pas familier de la logique à l'œuvre, la « conclusion provisoire » de Sieffert porte non pas d'abord sur la France, mais sur le FPR, qui « par une sorte de raisonnement binaire » a « été perçu par de nombreux observateurs de manière romantique ». « Invoquer la complexité du dossier » selon Sieffert, c'est ne pas « passer sous silence les crimes commis par les vainqueurs » et « absoudre ceux qui détiennent le pouvoir aujourd'hui à Kigali ». Peut-être, pourrait-on être tenté de répondre. Mais d'une part, est-il nécessaire pour cela de convoquer Guichaoua qui attribue au FPR plus de crimes qu'il n'en a réellement commis et exonère le Hutu Power de certaines de ses exactions d'avant 1994 ?

Et surtout, quel est le rapport direct avec la question de l'implication de la France

dans le génocide ? Pourquoi ne pourrait-on, comme l'a toujours fait l'association Survie, simultanément dénoncer les complicités françaises dans le génocide et les crimes de guerres ou les crimes contre l'humanité commis par le FPR ? Sieffert n'explique pas ce « raisonnement binaire » jusqu'au bout, à la différence de ses sources : si les crimes du FPR ont un rapport avec les accusations qui pèsent sur les autorités politiques et militaires françaises, c'est que ceux qui les portent doivent être, consciemment (thème du « cabinet noir ») ou inconsciemment (thème des « idiots utiles »³) manipulés par lui pour dissimuler ses propres forfaits. L'inconvénient est que l'argument est aisément réversible et qu'il y a longtemps (avant même le génocide) que la guerre médiatique menée par l'armée française consiste notamment à exagérer les crimes de son ennemi (thème des « khmers noirs » et du « double génocide ») pour justifier ou faire diversion quant au soutien constant qu'elle a apporté aux FAR.

Un terrain glissant

Une autre figure de disculpation consiste à nier le caractère prévisible du génocide, en dépit des rapports diplomatiques français ou internationaux et des alertes lancées par les ONG. Plus grave, il s'agit ici de remettre en cause son caractère planifié et prémédité, sans pour autant nier la qualification de génocide. L'exercice est grossier sous la plume de Sieffert, plus subtil sous celle de Brauman. « Contrairement à ce que nous avons toujours cru et à ce qui s'est beaucoup dit, le génocide n'est pas le résultat direct de l'assassinat du président Habyarimana », écrit ainsi Sieffert. On ne sait pas exactement qui recouvre le « nous » (Sieffert ? Sieffert et Guichaoua ? Sieffert et Politis ? Sieffert et ses concitoyens de manière générale ?). Si le rédacteur en chef ne fait que découvrir aujourd'hui que l'attentat contre l'avion du président Habyarimana n'est ni la cause, ni le déclencheur du génocide, cela témoigne en tout cas d'une méconnaissance grave du sujet. Sieffert poursuit : « Même si un climat de haine avait été entretenu par les extrémistes hutus depuis plusieurs semaines, le génocide, selon André Guichaoua, n'est pas l'effet d'une flambée de violence populaire à l'annonce de l'attentat. Ou, plus précisément celle-ci n'aurait pas abouti au génocide »

sans le coup d'Etat de Bagosora. Passons sur le « plusieurs semaines » qui sont en fait plusieurs années au cours desquels les signes annonciateurs du pire abondent. Au lieu d'être vu comme l'ultime étape politique des génocidaires pour mettre leur projet à exécution, ce coup d'Etat est décrit comme un indice (une preuve ?) de son improvisation. Or, comme le rappelle Brauman, ceux qui portent l'accusation de complicité de génocide « se fondent notamment sur l'existence d'un programme préexistant aux tueries, dont la France aurait eu connaissance. » Autrement dit : plus de préméditation, plus de complicité. Notons d'abord que la connaissance préalable du plan d'extermination est bien un facteur aggravant, mais sa disparition ne suffit pas en droit à faire disparaître l'accusation de complicité dès lors qu'un soutien a été apporté pendant le génocide aux génocidaires en toute connaissance de cause. Si Brauman n'a, à ce jour, jamais témoigné de complaisance à l'égard des négationnistes, il s'aventure aujourd'hui sur un terrain glissant, car selon lui « personne n'a pu montrer qu'un plan d'extermination des Tutsis existait avant le début des massacres déclenchés à la suite de l'attentat contre l'avion présidentiel. Il y a bien eu génocide, mais il est temps de dépasser les schémas intentionnalistes réducteurs qui dominent les discours sur cette question. »

A l'appui de sa démonstration, Brauman note qu'au TPIR « le chef d'inculpation d'entente en vue de commettre le génocide n'a pas été retenu » contre Bagosora notamment. Certes, mais n'en déplaise à Brauman, ce n'est pas le TPIR, ou en tout cas pas le TPIR seul, qui écrit l'histoire ; et les insuffisances de ce dernier ne sauraient, sous couvert de débat « intentionnalisme » contre « fonctionnalisme », justifier qu'on passe par-dessus bord tous les travaux historiques existants.

Raphaël Granvaud

1. Cf. B.B. Diop, F.-X. Verschave, O. Tobner, *Negrophobie*, Les Arènes, 2005 écrit en réponse à S. Smith, *Négrologie*. Pourquoi l'Afrique meurt, Calmann-Lévy, 2003.

2. L. Coret, F.-X. Verschave, *L'horreur qui nous prend au visage. L'Etat français et le génocide*, rapport de la Commission d'enquête, Karthala, 2005, p. 115 à 133.

3. Cf. par exemple les déclarations du député J. Myard ou de l'ancien premier ministre E. Balladur devant la mission d'information parlementaire de 1998.

FRANCE

Suppression du Tribunal aux armées la fin de l'impunité ?

Le ministre de la Défense a annoncé la suppression du dernier tribunal militaire, le Tribunal aux armées de Paris (TAP). Si la mesure est souhaitable, il ne s'agit manifestement pas de rompre avec un système assurant l'impunité aux militaires français.

Le Tribunal aux armées de Paris constituait le dernier vestige d'une justice militaire héritée de l'ancien régime, par laquelle les officiers bénéficiaient du privilège de se juger eux-mêmes et qui soumettait les simples soldats et appelés à l'arbitraire le plus complet. La réforme de 1982, entre autres mesures, généralisait le recours aux magistrats civils détachés auprès du ministère de la Défense, supprimait les tribunaux permanents des forces armées (du moins en temps de paix : pour le temps de guerre, les pouvoirs exorbitants des militaires sur la société n'ont à ce jour jamais été remis en cause) et confiait à des chambres spécialisées des juridictions de droit commun le jugement des infractions commises par des militaires sur le territoire national.

Un processus de civilisation de la justice militaire

Le jugement des délits commis à l'étranger en revanche relevait d'un traitement différent selon les situations : soit d'un tribunal aux armées établi à l'étranger (dans les faits, seul le Tribunal de Baden pour les forces stationnant en Allemagne), soit du TAP dans le cas des forces présentes dans les pays africains ayant contracté des accords de défense avec la France ; soit des chambres spécialisées des juridictions de droit commun suivant l'origine géographique de l'unité à laquelle appartient le militaire en opération extérieure. Avec le passage à une armée de métier entièrement vouée à la projection, la réforme de 1999 entendait simplifier le dispositif et rétablir

une égalité de traitement. Le TAP jugeait donc, après cette date, toutes les infractions commises à l'étranger, tandis que ses règles de fonctionnement le rapprochaient encore davantage de la justice civile.

Maintien des spécificités militaires

Subsistaient néanmoins certaines spécificités. En particulier, sauf cas de crime ou de flagrant délit, l'avis consultatif du ministère de la Défense est obligatoire avant toute poursuite. Les victimes ne peuvent pas non plus déclencher l'action publique sauf en cas de décès, de mutilation ou d'invalidité permanente. Mais surtout, dans la pratique, les pressions de l'institution militaire n'ont jamais cessé. Janine Stern, procureur du TAP jusqu'en 2004 avait ainsi dénoncé l'« ingérence » de l'institution militaires, les « pratiques d'exception » ou encore une « justice aux ordres » (*Le Monde*, 20 novembre 2004). La juge Brigitte Raynault, qui a jeté l'éponge en 2005, avant la fin prévue de son détachement considérait que « l'armée a un peu vampirisé ce tribunal » (*Le Monde*, 22 décembre 2005). Le ministère de la Défense avait d'ailleurs revendiqué le pouvoir d'évaluer l'activité professionnelle du procureur, malgré l'avis contraire de la Cour de cassation. Le TAP a également « pour l'armée l'avantage d'être discret. Ses audiences correctionnelles, sont publiques mais peu couvertes par la presse. » (*Le Monde*, 22 janvier).

La suppression du TAP annoncé par le ministre de la Défense à l'horizon 2011 est officiellement l'aboutissement d'un processus visant à l'égalité de traitement entre civils et militaires, mais selon le ministère de la Défense, « ce mouvement d'intégration de la justice militaire au sein du droit commun » vise aussi à « lever toutes les suspensions, se défaire d'un regard qui tendrait à faire penser que les militaires jugent leurs affaires entre eux ». (*Ibid.*) Toutes les infractions commises à l'étranger par les militaires seront désormais jugées par une

chambre spécialisées du TGI de Paris. Néanmoins, les spécificités du TAP seront conservées : « Le maintien de l'avis consultatif préalable du ministre de la défense avant toute poursuite pénale (hors cas de flagrante) (...). La confirmation de l'exception procédurale selon laquelle il est impossible, pour la victime d'une infraction commise par un militaire, de faire citer directement ce militaire devant une juridiction de jugement. » Cette exception au prétexte de « ne pas désorganiser brutalement une unité dans un contexte opérationnel. » (Site du ministère de la Défense). Le maintien de « la prise en compte des spécificités des militaires » (*idem*) peut donc laisser craindre une perpétuation de la tradition d'impunité jusqu'à présent rigoureusement observée. *A fortiori* si l'on considère deux autres éléments.

Des inquiétudes légitimes

D'une part, ce transfert de compétence s'inscrit dans le cadre de la réforme plus large de la justice voulue par Sarkozy, qui doit notamment se traduire par la disparition du juge d'instruction et la concentration de tous les pouvoirs d'enquête entre les mains d'un parquet aux ordres du pouvoir. D'autre part, depuis le 1^{er} juillet 2005, les militaires en Opex bénéficient d'une exonération de leur responsabilité pénale en cas d'emploi de la force pour accomplir leur mission. Jusqu'à cette date, en l'absence de déclaration de guerre officielle, ils n'étaient autorisés à ouvrir le feu qu'en état de légitime défense (en théorie, et uniquement en théorie, bien sûr...). Depuis la réforme du statut général des militaires, ils peuvent faire usage de leurs armes, y compris contre des civils, dès lors que cette action est jugée utile à l'accomplissement de leur mission et qu'elle est conforme au droit international, c'est-à-dire couverte par une résolution de l'ONU les autorisant par exemple à agir « par tous les moyens », comme ce fut le cas en Côte d'Ivoire lors des massacres de civils en novembre 2004...

de Paris :

Le dernier motif d'inquiétude concerne le transfert des affaires en cours au TAP, en particulier la plainte pour complicité de génocide dans laquelle Survie est partie civile. Il serait évidemment regrettable, mais sans doute pas fortuit, que ce transfert s'accompagne du ralentissement d'une procédure déjà très longue, ou de la disparition accidentelle de certains éléments d'enquête déjà réalisés...

Raphaël Granvaud

Une raffarinade francophone

Relevé dans une dépêche (AFP, 8 février 2010) : « Dans une conférence de presse au siège de l'ONU, M. Raffarin, représentant personnel du président Nicolas Sarkozy pour la Francophonie, a indiqué s'être entretenu avec le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, "pour défendre la cause du français" ».

Entre autres considérations d'intérêt stratégique mondial, comme de noter que Ban Ki-Moon a affirmé avoir pris des cours de français pour s'exprimer à l'occasion dans cette langue, l'AFP poursuit : « M. Raffarin a également indiqué s'être entretenu avec Alain Le Roy, ancien diplomate français qui dirige le département de maintien de la paix de l'ONU, pour souligner la nécessité que la francophonie soit plus présente dans cette activité. Alors que 55% des effectifs des opérations de maintien de la paix de l'ONU sont déployés dans des pays francophones, seulement 15 à 16% de ces effectifs sont eux-mêmes francophones, ce qui est "insuffisant", a-t-il dit ».

Ainsi ce qui scandalise Raffarin ce n'est pas, comme il le souligne benoîtement, que plus de la moitié des soldats déployés par l'ONU occupent des zones francophones, mais qu'on ose y envoyer des militaires qui ne parlent pas français – une façon comme une autre de demander que les armées francophones, la plupart formées par la France, contrôlent les territoires francophones. Il est plus facile en effet de recruter des mercenaires onusiens gabonais que d'apprendre le français aux régiments pakistanais. Les désordres dans les pays francophones doivent profiter à la langue française. Peu importe qu'on soit obligé d'avoir recours aux armes, pourvu que leurs porteurs parlent français. La francophonie a toujours été une grande cause humaniste.

Les brèves de Madagascar

Rajoelina à Paris, une visite si aimable

Quelques semaines seulement après avoir pris l'initiative de sortir du cadre consensuel des accords de Maputo pour organiser unilatéralement des élections législatives, Andry Rajoelina, actuel homme fort de Madagascar, passait au moins deux semaines à Paris pour « un voyage non officiel et une visite strictement privée ». Une visite « privée » qui ressemble étrangement à une légitimation durant laquelle le président putschiste s'est montré sur LCI, a visité les députés et sénateurs du Groupe parlementaire France-Madagascar qui ont estimé que l'ancien président déchu, Marc Ravalomanana, a entrepris un « départ précipité et salutaire ». « Un voyage non officiel » durant lequel le président de la Haute autorité de la Transition (HAT) a surtout rencontré Alain Joyandet et Claude Guéant. Différer la visite à Kadhaï, suivre les recommandations de Jean Ping à la tête du Groupe international de contact et reporter les élections, les conseils (consignes ?) du secrétaire général de l'Élysée ont été reçus cinq sur cinq par Rajoelina qui annonçait peu après le report du scrutin à fin mai. Une visite parisienne bien aimable tandis que les eurodéputés critiquaient vivement, dans une résolution, son « régime illégal » et demandaient contre lui des « sanctions individuelles et ciblées ». « Le régime illégal en place continue de défer la com-

munauté internationale » et « monopolise les pouvoirs exécutif, législatif, judiciaire ainsi que les médias ». Les élus dénonçaient « les violations généralisées des droits humains, le harcèlement et l'arrestation arbitraire de parlementaires, de religieux et de membres de la société civile, (...), le pillage des églises et l'intimidation de la presse, les arrestations et tortures de civils et d'hommes politiques ». Enfin, Karl Wycoff, du Département d'Etat américain pour l'Afrique déclarait, de façon sybilline, le 15 janvier : « Nous pensons que toute assistance militaire à Madagascar est problématique et la question est de savoir pourquoi ceux qui la poursuivent le font avec un régime anti-constitutionnel ». Suivez son regard !

Total, une malédiction pour Madagascar

En même temps qu'Andry Rajoelina séjournait à Paris, un petit-déjeuner d'affaires réunissait, heureux hasard, des investisseurs français autour notamment de l'ambassadeur de France à Madagascar, Jean-Marc Chataignier, et Lionel Levha, directeur de Total Exploration Production Madagascar. Tout ce beau monde a débattu, entre viennoiseries et jus d'orange, de l'année 2010 et de la reprise de l'économie, une fois la crise politique passée. En sont-ils si sûrs ? Ce petit déjeuner a également été l'occasion d'étudier les secteurs qui peuvent

se développer avec deux éclairages particuliers sur l'environnement des grands projets miniers. Parlons un peu de ceux de Total qui prépare l'exploitation d'un gisement de sables bitumineux à 300 km de la capitale avec une réserve estimée à 2 milliards de barils. Et Total lorgne sur six autres sites. Un véritable désastre écologique tant l'exploitation difficile des sables bitumineux est destructrice pour l'environnement. L'exemple de la province canadienne de l'Alberta est là pour témoigner : raréfaction des ressources en eau (6 barils d'eau pour un de pétrole), rejets massifs de soufre, de métaux lourds, pluies acides, etc.

Les ennuis italiens du directeur de Total Madagascar

Lionel Lehva, patron de Total Madagascar, a débarqué à Antananarivo en même temps que l'ambassadeur de France, le lendemain du putsch d'Andry Rajoelina. Lehva n'est pas inconnu pour qui suit les affres judiciaires de Total. Alors directeur de Total Italie, Lehva a été arrêté et placé en garde à vue, en décembre 2008, avec cinq autres cadres du groupe accusés par la justice italienne d'un vaste pacte de corruption estimé à 15 millions d'euros. D'après l'instruction, toujours en cours, les dirigeants de Total auraient mené « des activités visant à réaliser des profits énormes » au détriment de la collectivité.

CÔTE D'IVOIRE

Crise institutionnelle : les Ivoiriens toujours otages de leur cla

De report en report, Gbagbo aura bientôt bénéficié de deux quinquennats pour le prix d'un. Dernier épisode en date, les dissolutions du gouvernement et de la Commission Électorale Indépendante (CEI), provoquant deux semaines d'instabilité alimentée par l'opposition.

Élu dans des conditions difficiles et contestées face au général putschiste Gueï en 2000, Laurent Gbagbo devait remettre en jeu son mandat présidentiel cinq ans plus tard. La tentative de renversement de 2002, suivie de l'occupation de la moitié nord du pays par des rebelles, conjuguée à l'hostilité de la diplomatie chiraco-villepiniste ont grippé durablement le fonctionnement des institutions ivoiriennes.

La sortie de crise ivoirienne telle qu'elle est balisée par l'accord de 2007 (*Billets* n°157) entre Gbagbo et le leader rebelle Guillaume Soro passe par le désarmement et la réintégration des rebelles, la réunification du pays, l'élaboration de la liste électorale et l'organisation de l'élection.

Tentatives de fraudes à la CEI ?

La crise de ces dernières semaines concerne la liste électorale. La configuration des organes impliquées et le processus d'élaboration de cette liste ont fait l'objet d'après négociations. Parmi ces organes, figure la fameuse CEI et l'entreprise française Sagem. Selon Guy Labertit, le contrat de cette dernière « *dépasse aujourd'hui les 200 millions d'euros à la seule charge de l'état ivoirien* ». C'est le processus électoral le plus cher du monde ! Créée en 2001, la CEI joue grosso modo le rôle que joue le ministère de l'intérieur en France, en ce qui concerne les élections. Son président, Robert Beugré Mambé a été élu à la tête de la CEI à l'automne 2005, à la fin du quinquennat présidentiel. Dès le début, le FPI (parti présidentiel) a contesté l'élection de ce membre du PDCI (ex-parti unique) à la tête de la CEI, dominée par l'opposition. Depuis le début 2010, Mambé était sous le

feu nourri du camp présidentiel. Il aurait tenté de faire inscrire frauduleusement 430 000 Ivoiriens sur la liste électorale. Depuis cet automne, la liste électorale provisoire, qui résulte d'opérations de déclarations individuelles et de croisements avec les données existantes, compte 5,3 millions d'électeurs. Reste environ un million de cas « litigieux ». Les personnes concernées peuvent déposer réclamation auprès des CEI locales. L'étape actuelle est celle du « contentieux », c'est-à-dire du traitement de ces réclamations. Entretemps, il est avéré que Mambé a fait établir des croisements supplémentaires, d'où une liste de 430 000 cas litigieux est ressortie et a atterri de façon inexplicable entre les mains des commissions locales, seules habilités à traiter les réclamations avant l'inscription sur la liste électorale.

Le camp présidentiel accuse l'opposition d'avoir voulu faire inscrire ces cas litigieux en marge de l'étape des réclamations. L'ancien président de la CEI se défendait en disant que cette liste à usage interne était destinée à aider les CEI locales à statuer. Du point de vue des « patriotes », cette CEI largement dominée par l'opposition est certainement un vestige de l'ingérence chiraquienne dans la crise ivoirienne. Rien d'étonnant donc à ce que le FPI cherche à écarter le président de la CEI.

De plus les esprits s'échauffent autour des réclamations individuelles : ces réclamations peuvent aller dans les deux sens, inscription ou radiation. Des radiations par centaines d'électeurs déjà inscrits, sur demande du camp présidentiel et pour vice de procédure, avaient déjà provoqué des manifestations au début du mois de février.

Un médiateur silencieux et une opposition offensive

Les pressions pour faire démissionner le président de la CEI ayant échoué, Gbagbo a fini par dissoudre gouvernement et CEI. Ni la campagne de presse à son encontre, ni les « conseils » du président burkinabé Compaoré, médiateur et parrain de l'accord de 2007, n'avait eu raison de la détermination de Mambé à rester à la tête de la CEI, très soutenu par l'opposition. À l'issue des consultations avec les principaux acteurs de cette crise institutionnelle, Compaoré n'avait fait aucune déclaration publique. Reconduit au poste de premier ministre dès le soir de la double dissolution, Soro a connu



des difficultés pour former son nouveau gouvernement, plongeant le pays dans un vide institutionnel. L'opposition a mis sur l'enlèvement, le temps jouait contre Gbagbo et Soro, les signataires de l'accord de Ouaga. La légitimité de Gbagbo, longtemps contestée, avait été restaurée grâce à cet accord. Elle était considérablement fragilisée par le vide institutionnel.

Le site des rebelles dénonçait les pressions du RDR – parti d'Alassane Ouattara – pour que Soro refuse de former un nouveau gouvernement et évoquait même l'attentat de juillet 2007 contre l'avion du premier ministre (*Billets* n°160). À l'annonce des dissolutions, l'opposition rassemblée au sein du RHDP est entrée dans une stratégie de rupture, appelant les Ivoiriens à s'opposer « *par tous les moyens à la dictature de Laurent Gbagbo* ». Le journal du RDR annonçait le retour de certains militaires en exil, dont le rebelle dissident IB, sous le coup d'un mandat d'arrêt international depuis sa condamnation en France (*Billets* n°188). Des manifestations se sont déroulées dans de nombreuses villes, dont Gagnoa où cinq manifestants ont été tués par balles et Daloa où il y eut 2 morts. De leur côté, les dirigeants politiques de la rébellion ont suivi l'injonction de Gbagbo de poursuivre l'application de l'accord de Ouaga, refusé la stratégie de rupture de l'opposition et dénoncé les manifestations non encadrées. Hasard ou non, pendant quelques jours le site des rebelles est devenu inaccessible.

Le ras-le-bol des Ivoiriens

La patience des Ivoiriens est mise à rude épreuve. Le pays toujours coupé en deux vit depuis 2002 une situation de transition qui s'éternise. Les institutions ne maîtrisent que le sud et sont déchirées par les

asse politique

luttres de pouvoir. Tandis qu'au nord, une coalition de chefs de guerre rebelles se partage les richesses et entretient l'insécurité (*Billets* n°186). Indépendamment du jeu politique, le ras-le-bol de la population pourrait jouer un rôle prépondérant dans les prochaines élections. Les récentes coupures d'électricité exaspèrent tous les Ivoiriens. Par manque d'investissement, l'alimentation en électricité est devenue insuffisante. Depuis l'an dernier, Bouygues a commencé à se désengager de ce secteur aux installations vétustes. Depuis 1990, il bénéficie du contrat de concession, alors que toute la charge des investissements revient à l'état ivoirien. En revanche, Bouygues conservent leurs champs de gaz et devraient construire le troisième pont sur la lagune Ébriée, pour 200 millions d'euros.

Malgré ses efforts pour s'organiser, la société civile ivoirienne peine à se faire entendre. Ses propositions trouvent peu d'écho dans le débat politique. La rencontre plusieurs fois repoussée entre Patrick N'Gouan, président de la convention de la société civile, et le premier ministre Soro, n'aura finalement pas porté ses fruits puisqu'aucun membre de la société civile n'a été nommé ni au gouvernement, ni dans la nouvelle CEI. Leurs discours semblaient pourtant parfaitement compatibles, l'un appelant à la création d'une CEI réellement indépendante, l'autre se voyant comme l'arbitre des querelles des partis politiques.

Finalement de nouvelles rencontres avec le médiateur Compaoré ont débouché sur une CEI et un gouvernement toujours sous la coupe des différents partis politiques. Cette CEI reste sur le même format, dominée par l'opposition. Plus consensuel que son prédécesseur, Youssouf Bakayoko, le président de la CEI est à nouveau un membre du PDCI. Quant au gouvernement, il est légèrement plus restreint que le précédent, mais ses portefeuilles sont encore étiquetés du nom des partis politiques. On ne connaît pas encore le nom des ministres des partis du RHDP car ceux-ci ont temporisés jusqu'à la constitution de la nouvelle CEI. Aux dernières nouvelles, l'élection est annoncée pour fin avril-début mai. Qui peut encore y croire ?

Si le processus de paix sort indemne de



Patrick N'Gouan appelle le nouveau gouvernement à s'emparer enfin de « toutes ces questions sociales qui font mourir à petit feu les Ivoiriens »

cette étape du contentieux électoral, le sort des rebelles et de leurs commandants de zone comme celui des milices loyalistes reste un écueil. Sans véritable désarmement, les élections peuvent devenir un massacre.

La première tâche de la nouvelle CEI sera de piloter le contentieux et aboutir à la liste définitive des électeurs. Malheureusement tout indique que les tensions vont à nouveau s'exacerber. L'aile dure du FPI semble l'avoir emporté sur la proposition faite cet automne par Mamadou Koulibaly : accepter toute les demandes d'inscription sur les listes électorales. « *On les prend tous, on organise les élections et continue de construire notre pays avec les écoles, les routes, les hôpitaux...* ». « *C'est important d'aller aux élections mais la coexistence pacifique entre les populations est également importante.* » *A contrario*, la reprise de l'invective ivoiritaire et la généralisation des radiations expéditives sur la base des patronymes pourrait jeter les « *citoyens de seconde zone* » dans la rue, et une majorité des Ivoiriens dans les bras de l'opposition.

Du côté français, profil bas

Du côté français et à l'ONU, on s'est tenu à des déclarations minimalistes d'appel au calme et au respect des accords passés. En janvier, l'ONU avait prolongé jusqu'à fin mai le mandat des casques bleus et des militaires français de l'opération Licorne.

Nouveau signe fort du rapprochement entre les présidents Compaoré et Gbagbo, leur suggestion conjointe d'envoyer 500 casques bleus burkinabé pendant l'élection ivoirienne a été avalisée.

En visite au Gabon, Sarkozy a effleuré le sujet de l'élection ivoirienne : « *Lorsqu'on voit ce qui se passe, ou plutôt ce qui ne se passe pas dans d'autres pays, on peut dire que le Gabon n'a pas à rougir de la dignité de son peuple au moment où il a fallu assurer la succession du président Bongo* ». Mais cette allusion n'est certainement pas à la hauteur du soutien qu'espèrent certains dirigeants de l'opposition. Alassane Ouattara, visiteur de l'Élysée le 12 février attendait certainement plus de son ami. Seul incident franco-ivoirien de ce mois de février agité, le brouillage de France 24, où la nouvelle des morts de Gagnoa serait restée trop longtemps affichée à l'écran.

Préférant sans doute éviter une période de tension, le mois de janvier a vu le report des voyages annoncés de Kouchner et Guéant à Abidjan.

Havas-Euro RSCG s'occupe de l'image du candidat Gbagbo depuis environ un an. C'est donc une filiale de Bolloré - gestionnaire du port d'Abidjan, du chemin de fer ivoiro-burkinabé, de plantations d'hévéas... - qui travaille à la réélection du président ivoirien et lui refile des sondages, favorables, commandés à TNS Sofres..

Rafik Houra

La crise, quelles crises ?

De Damien Millet et Éric Toussaint : Editions Aden, Cetim, Cadtm, Bruxelles-Genève-Liège, 2010, 285 pages, 20 euros

Dans cet ouvrage, Damien Millet et Éric Toussaint soulignent d'abord « l'interconnexion des crises à l'échelle mondiale » et insistent, à juste titre, sur la crise alimentaire, la crise écologique et climatique, la crise migratoire et la crise institutionnelle internationale.

Les auteurs détaillent plus loin les conséquences de la « grande transformation des années 1980 » et particulièrement du rôle de la dette sur les différentes économies. Puis ils analysent « la crise financière déclenchée en 2007 » en développant leurs propos bien au delà des éléments détonateurs. Ils résument les propositions « écartées par la longue nuit libérale » : arrêt des privatisations et des dérèglementations, transferts vers le secteur public, généralisation des retraites par répartition, politiques salariales, etc...

Cinq noms emblématiques, ceux des « économistes » responsables de la dérèglementation bancaire des années 1990, aujourd'hui appelés à diriger la « nouvelle politique » américaine illustrent le chapitre « Face à la crise, Barack Obama confie les clés du coffre aux escrocs ».



Puis Damien Millet et Éric Toussaint exposent les raisons de la probable nouvelle crise de la dette au Sud « les importantes réserves de changes que les pays en voie de développement (PED) avaient engrangées ces dernières années » ne pouvant jouer longtemps le rôle d'amortisseur.

Le chapitre dédiée à « la crise alimentaire » permet aux deux auteurs de critiquer les fausses explications autour de la consommation chinoise et indienne et d'affirmer la triple responsabilité des sociétés transnationales de l'agrobusiness, des groupes financiers, des spéculateurs, des organismes internationaux et des gouvernements du Nord.

Relevons une phrase des « chiffres de la dette en 2009 » : « le revenu des 500 individus les plus riches de la planète dépasse les revenus cumulés des 416 millions de personnes les plus pauvres. »

Offshore, paradis fiscaux, souveraineté criminelle

Un livre à paraître en avril !

« Des groupes qui nous vendent de l'essence au détail se livrent par ailleurs au trafic d'armes, les succursales bancaires à qui on confie notre épargne gèrent également le trafic d'influence qui bénéficie à de terribles dictatures. Tous les acteurs financiers et industriels d'envergure ont ainsi la possibilité de se payer au Nord le visage publicitaire de Dr. Jeckyl et de goûter offshore aux cocktails de Mr. Hyde. »

Les paradis fiscaux sont généralement présentés sous l'angle de l'évasion fiscale : des lessiveuses, des bas de laine lointains, illégaux certes, mais inoffensifs au fond. Dans Alain Deneault montre qu'au contraire, les paradis fiscaux sont des centres actifs où s'organise le pillage des ressources des pays les plus pauvres, où se constituent les forces qui sapent la souveraineté des États traditionnels. Les paradis fiscaux, dépeints comme des îles lointaines paisibles sous leurs cocotiers, sont à l'origine d'une nouvelle souveraineté, omniprésente, masquée, et par-dessus tout criminelle.

Philosophe de formation, Alain Deneault est chercheur en sociologie à l'Université du Québec à Montréal et un des auteurs de Noir Canada, Pillage, corruption et criminalité en Afrique (2008).

Bulletin d'abonnement

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 210, rue Saint-Martin - 75003 Paris. Tél. : 01 44 61 03 25

11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la « Françafrique ».

Au long de ses 12 pages, *Billets d'Afrique* décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

NOM: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. : _____ Fax _____

Courriel: _____

- France : 25 euros (faibles revenus: 20 euros) • Etranger et DOM : 30 euros
- Soutien : libre, soit _____

Modalités de paiement :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie
 - Virement postal (CCP 500.52 K PARIS): préciser l'objet sur l'ordre de virement
- Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.
Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par F.-X. Verschave
Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.

Directeur de la rédaction: Raphaël De Benito.

Secrétaire de rédaction: Janine Sfiligoi, Anne Colliou

Comité de rédaction : Alice Primo, Sharon Courtoux, Sisulu Mandjou Sory, Raphaël Granvaud, David Mauger, Odile Tobner, Vincent Munié.

Ils ont participé à ce numéro : R.Houra, Isabelle Méricourt.

Abonnements: Frédéric Galerne
Coordination: O.Thimonier

Association Survie
210 rue Saint-Martin
F75003 Paris
Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25
Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20
<http://survie.org>

contact@survie.org
Commission paritaire n° 0211G87632
Dépôt légal : mars 2010 - ISSN 1155-1666 Imprimé par Imprimerie 3 A
Abonnement:
25 euros (Étranger: 30 euros) personne à faible revenu: 20 euros

